

## ANNEXE 2: Résumé du Programme

### FONDS POUR LA RECONSTRUCTION D'HAÏTI (FRH) du Groupe des Nations-Unies pour le Développement

#### RÉSUMÉ DU PROGRAMME<sup>1</sup>

(A mettre en ligne sur le site du FRH GNUD)

<b>Organisation(s) bénéficiaire(s):</b>	OIM, ONU-Habitat, PNUD UNFPA	<b>Domaine Prioritaire:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dénombrement et énumération</li> <li>• Système d'information</li> <li>• Centres d'appui municipaux et communautaires</li> <li>• Planification urbaine et régionale</li> </ul>		
<b>Autorité(s) nationale(s):</b>	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, Ministère des Finances, Centre National d'Information Géo-Spatiales, Institut Haïtien de Statistiques et d'Informations				
<b>Numéro du Programme:</b>					
<b>Nom du Programme:</b>	Programme d'appui à la reconstruction du logement et des quartiers				
<b>Budget Total:</b>	\$ 30,941,000				
<b>Zone d'intervention:</b>	<i>Ouest</i> - Port-au-Prince agglomération + Axe Leogane - Petit Goave, <i>Sud Est</i> - Axe Jacmel – Marigot, <i>Sud</i> - Les Cayes, <i>Nord</i> - Cap Haïtien, <i>Artibonite</i> - Saint Marc				
<b>Date d'approbation:</b>	8 juillet 2011				
<b>Durée du Programme:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Composante 1 – 1 an</li> <li>• Composante 2 – 3 ans</li> <li>• Composante 3 – 2 ans</li> <li>• Composante 4 – 3 ans</li> </ul>	<b>Date de démarrage:</b>	1 <sup>er</sup> août 2011 (estimée)	<b>Date de clôture:</b>	31 juillet 2014 (estimée)
<b>Description du Programme:</b>	Le Programme développera et fournira les outils d'aide à la décision, à l'information et à la coordination pour la mise en œuvre de l'ensemble des initiatives en cours et à venir pour la reconstruction, et notamment : (a) un dénombrement des personnes et des habitations des sinistrés et un état des lieux des territoires les plus gravement touchés ; (b) la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation continus de la reconstruction ; (c) la dotation auprès du gouvernement, des collectivités territoriales et des communautés des moyens leur permettant de gérer et coordonner la reconstruction ; et (d) les instruments de planification urbaine et régionale stratégique sur lesquels seront basées la reconstruction et la refondation territoriale.				
<b>Objectif global:</b>	Le Programme d'appui a pour objectif de fournir au gouvernement, à la CIRH et aux partenaires d'appui techniques et financiers les outils de base d'aide à la décision et de coordination pour la reconstruction du logement et des quartiers.				
<b>Objectifs immédiats:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir des données de base sur les quartiers, les bâtiments, les ménages, le statut d'occupation des logements, ainsi que sur les services sociaux de base et l'emplacement des infrastructures communautaires.</li> <li>• Développer un système d'information géographique sur le logement et les quartiers, comme outil d'information et d'aide à la décision pour le programme de reconstruction et permettant la définition, la mise en œuvre et le suivi des programmes de développement urbains.</li> <li>• Doter le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) de moyens humains,</li> </ul>				

<sup>1</sup> Le terme "programme" est utilisé pour projets, programmes et programmes conjoints.

	<p>techniques et financiers pour assurer un appui aux communes. Renforcer les capacités des communes pour coordonner, superviser, communiquer, et assurer le contrôle de qualité et le suivi des programmes de reconstruction dans leurs territoires respectifs. Créer au sein des communautés des lieux de formation et d'information et appuyer les communautés dans les projets de retour, reconstruction et relogement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) pour orienter, diriger et coordonner la préparation des plans stratégiques de développement régional et urbain et les stratégies de reconstruction y relatives ; et mobiliser et coordonner les acteurs locaux pour l'exécution de projets urbains stratégiques et mieux assurer la gestion du cadre bâti urbain.</li> </ul>
<p><b>Résultats et activités clefs:</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le dénombrement est réalisé et publié sur la base d'une cartographie des zones affectées actualisée. Les données sur l'emplacement de services de bases et d'infrastructure communautaire sont mises à disposition des partenaires. L'IHSI bénéficiera de l'amélioration du recensement cartographique par une mise à jour de près de 3,500 des 12,000 SDEs. Un centre de traitement et de capitalisation y sera mis en place ainsi que des mécanismes d'alimentation du système d'information de la reconstruction des logements et des quartiers.</li> <li>• Un système d'information géographique sur le logement et les quartiers en Haïti sera développé à travers l'établissement d'un réseau d'utilisateurs et de producteurs de données géographiques, le renforcement des capacités des usagers et la mise en place d'une plateforme accessible à tous.</li> <li>• Le MICT disposera des capacités renforcées de suivi, évaluation et communication sur ses activités d'appui aux collectivités territoriales sur la reconstruction et la planification du développement local. Les territoires disposeront d'agences techniques locales à l'échelle intercommunale ou communale et de centres de ressources communautaires au niveau des quartiers pour faciliter la planification, la coordination et l'information sur la reconstruction, le retour et le développement local. Les collectivités, à travers les agences techniques locales, disposeront d'un personnel formé pour appuyer techniquement la coordination de la reconstruction et faciliter les démarches de montage de projets techniques.</li> <li>• Les territoires sinistrés par le séisme et les pôles de développement secondaires disposeront de plans stratégiques et de plans d'aménagement et d'urbanisme, cohérents avec le développement durable incluant la gestion des risques sismiques, et formulés avec la participation des acteurs concernés. Le MPCE disposera de capacités renforcées de conception / élaboration, coordination et de suivi de la planification et de la mise en œuvre des plans et projets en privilégiant une démarche de planification stratégique (communication / participation). Les communes sinistrées et des pôles de développement disposeront de capacités pour participer à la planification régionale, préparer les plans communaux, coordonner les projets d'aménagement sur leur territoire et coordonner les plans communautaires de quartier ainsi que pour la mise en œuvre de plans et projets, la mise en application de la réglementation sur l'urbanisme et l'utilisation d'outils de gestion du développement urbain. Le MTPTC disposera de capacités renforcées en matière d'urbanisme.</li> </ul>
<p><b>Approvisionnement:</b></p>	<p>Chaque composante préparera en amont du démarrage des activités un plan de travail et un plan d'approvisionnement (procurement plan) basés sur le cadre logique qui guidera les activités quotidiennes.</p>